

**JP INGENIERIE**

6 Rue de Lavoisier

45140 INGRÉ

**Vente d'une parcelle**

**Mme BANDU**

50 rue Paul Berjonneau

Référence Cadastrale : AB n°213p

85580 SAINT MICHEL EN L'HERM

Dossier :

**ETUDE GEOTECHNIQUE PREALABLE**

**(Mission G1 PGC)**

DTU 13.1

Ingré, le 21 Août 2024

Référence	Intervention	Document	Etabli par	Contrôlé par
D-20240601234	02/08/2024	07/06/2023	Jaurès FANAGUED Géotechnicien	José LOLO Responsable Service Géotechnique

## 1 - CADRE DE L'INTERVENTION

### 1.1 Intervenants

A la demande et pour le compte de Mme BANDU, notre société a réalisé des sondages de reconnaissance et des essais de sol dans le cadre d'une vente de terrain implanté à la 50 rue Paul Berjonneau à SAINT MICHEL EN L'HERM (85580) référence cadastrale AB n°213p.

### 1.2 Mission

Conformément à son offre Réf : D-20240601234 du 17 juin 2024, JP INGENIERIE a reçu pour mission de réaliser une étude géotechnique pour la vente d'une parcelle.

Cette étude repose sur des investigations géotechniques réalisées par JP INGENIERIE et correspond à la mission d'étude géotechnique préalable G1 PGC (Principes Généraux de Construction) selon les termes de la norme NF P 94-500 révisée en novembre 2013, relative aux missions géotechniques (extraits joints).

Il est rappelé que la mission d'étude géotechnique préalable G1 PGC (Principes Généraux de Construction) doit être complétée par les missions d'étude géotechnique de conception - phase avant-projet (G2-AVP) et phase projet (G2-PRO et G2-DCE/ACT) puis par des missions de réalisation G3 (étude et suivi géotechniques d'exécution) et G4 (supervision géotechnique d'exécution) afin de limiter les aléas géotechniques qui peuvent apparaître en cours d'exécution ou après réception des ouvrages. JP INGENIERIE reste à la disposition des intervenants, et notamment de l'équipe de maîtrise d'œuvre, pour l'exécution des missions complémentaires G2 AVP, PRO et DCE/ACT et G4, la mission G3 étant généralement réalisée par les entreprises de travaux.

### 1.3 Pièces fournies

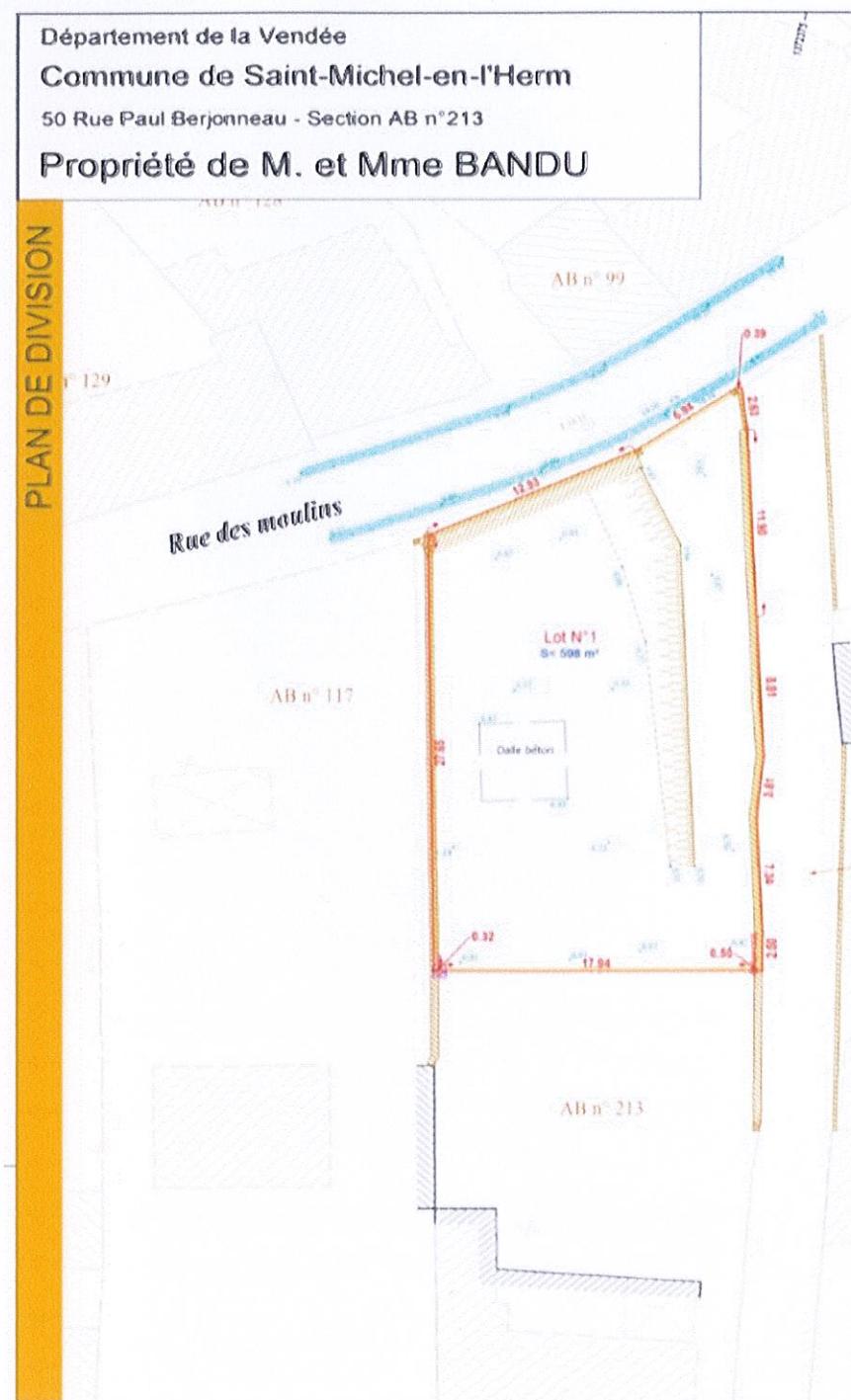
Les documents suivants ont été mis à la disposition de JP INGENIERIE :

- ✓ Adresse de la parcelle
- ✓ Plan de division de la parcelle AB n°213p et contenance (598m<sup>2</sup>)

La profondeur zéro du sondage correspond au niveau du terrain naturel lors de notre intervention sur site, noté TN dans tout le rapport.

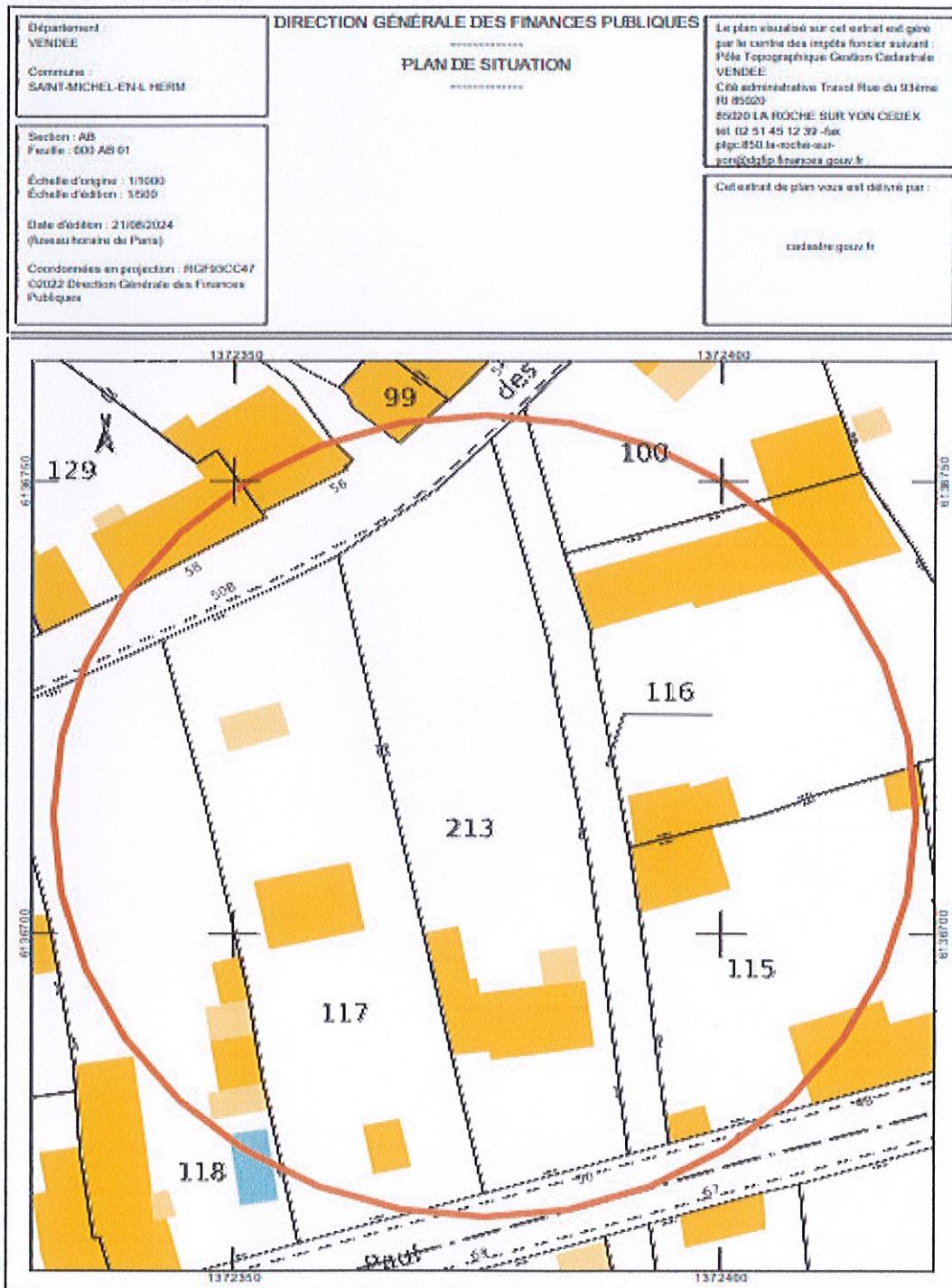
## 2 - CONTEXTE DU SITE

## **2.1 Plan de division parcelle AB n°213p**



## 2.2 Plan cadastral de la parcelle

Référence cadastrale actuelle	Section AB n°213p
Superficie	598 m <sup>2</sup>



## 2.3 Le site

La parcelle se situe sur la commune de SAINT MICHEL EN L'HERM (85580) à la 50 rue Paul Berjonneau.

Les coordonnées GPS :

Latitude	46.350840
Longitude	-1.258299

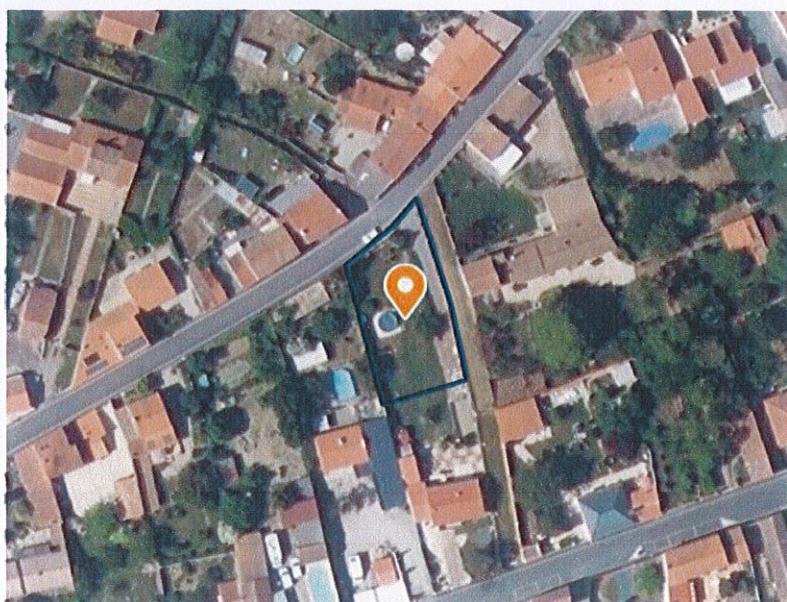
L'altitude de la zone est comprise entre 6.3 m et 9.1 m soit un dénivelé de 2.8 m sur 31m.

Données géographiques :



**Etat naturel :** La zone est enherbée, on note la présence d'une dalle béton et aucune construction n'est présente sur le terrain. La parcelle a un accès direct sur la rue.

Vue aérienne de la parcelle :



Photos du site :



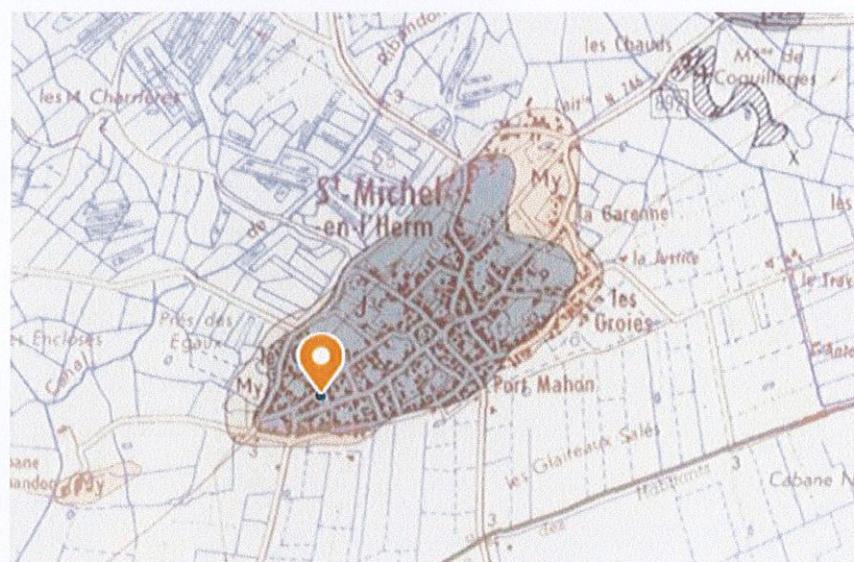
Photos du site lors de notre intervention du 02/08/2024

### 3 - CONTEXTE GEOLOGIQUE DU SITE

#### 3.1 Contexte géologique

D'après la carte géologique de L'AIGUILLO SUR MER (éditée par le BRGM -Bureau de Recherches Géologiques et Minières, échelle 1/50 000) et notre expérience locale, la géologie attendue est la suivante :

- Callovien supérieur : calcaire argileux et noduleux, SECONDAIRE (j3c)



Carte géologique (source Infoterre.brgm.fr)

#### 3.2 Aléas et risques naturels de la commune

La liste des risques recensés sur la commune de SAINT MICHEL EN L'HERM (85580) est (source Géorisques) :

- Retrait gonflement des argiles
- Séisme
- Inondation
- Mouvements de terrain
- Radon
- Pollution des sols
- Installations industrielles classées (ICPE)

## SPÉIALISTE DU SOL

D'après la même source d'informations, la commune de SAINT MICHEL EN L HERM (85580) a fait l'objet des arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles suivantes :

### ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 14

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 4

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0000045A	29/09/1999	30/09/1999	07/02/2000	26/02/2000
INTE2014521A	09/05/2020	11/05/2020	16/06/2020	10/07/2020
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
IOCE1005933A	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010

Sécheresse : 7

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0400656A	01/07/2003	30/09/2003	25/08/2004	26/08/2004
INTE1238676A	01/04/2011	30/06/2011	06/11/2012	09/11/2012
INTE1835009A	01/01/2017	31/12/2017	26/12/2018	30/01/2019
INTE1920338A	01/10/2018	31/12/2018	16/07/2019	09/08/2019
INTE9100354A	01/05/1989	31/12/1990	12/08/1991	30/08/1991
INTE9900067A	01/01/1991	30/09/1996	12/03/1998	28/03/1998
IOCE2318045A	31/03/2022	29/09/2022	22/07/2023	25/09/2023

Mouvement de Terrain : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
IOCE1005933A	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010

Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
IOCE1005933A	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010

### 3.3 Aléas et risques naturels de la parcelle

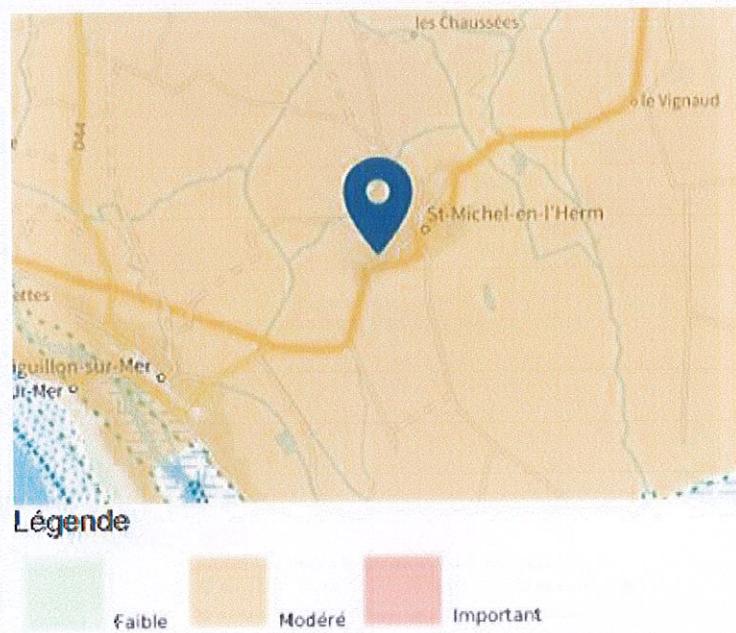
#### ➤ Sismicité

Vis-à-vis de la prévention du risque sismique et au sens des décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010, la zone d'implantation du projet se situe en zone sismique 3 soit un aléa modéré (source : Géoportail).



#### ➤ Risque au retrait / gonflement des argiles

Vis-à-vis du phénomène de retrait-gonflement des argiles, le site se trouve en zone de risque **modéré** selon la carte d'exposition au retrait gonflement (source : Géorisques).



## 4 INVESTIGATIONS ET RESULTAT DE LA RECONNAISSANCE DU SOL

### 4.1 Implantation et nivellation des sondages

La position des sondages et des essais figure sur le plan ci-dessous.

L'implantation a été réalisée au mieux des conditions d'accès et au mieux de la précision des plans remis pour la campagne de reconnaissance.

En l'absence de plan topographique, nous avons nivelé les sondages en prenant comme référence l'altimétrie du terrain naturel.

Plan des sondages :



## 4.2 Sondage in situ

La campagne de reconnaissance, définie par JP INGENIERIE, a consisté à l'exécution :

- **d'un sondage de reconnaissance de sol** à l'aide d'un carottier mécanique noté SC-1 jusqu'à 1.20 m de profondeur par rapport à la surface topographique du terrain au moment du chantier qui a permis de mettre en évidence les formations suivantes :

- ❖ De la terre végétale a été identifié dans le sondage jusqu'à une profondeur de 0.40 m/TA
- ❖ De l'argile + graves a été identifié dans le sondage jusqu'à une profondeur de 1.20 m/TA.

- **d'un essai au pénétromètre dynamique** noté SPD 1 jusqu'à 2.76 m de profondeur par rapport à la surface topographique du terrain au moment du chantier.

Nature du sol	Toit de la couche (m/TN)	Base de la couche (m/TN)	Résistance de pointe moyenne (MPa)
Argile + Graves	0.40	1.20	9.0
Inconnu	1.20	2.76	6.0

La sondeuse utilisée est de marque GRIZZLY. Ces essais ont permis de mesurer en continu la résistance mécanique de chaque horizon traversé. Cette résistance s'interprète en termes d'homogénéité et de portance du sol.

## 4.3 Hydrogéologie

Nous n'avons pas détecté de présence d'eau de notre campagne de sondages réalisée le 02/08/2024.

Signalons cependant que les sols superficiels sont souvent le siège de circulations anarchiques d'eaux d'infiltration qui ont tendance à gagner les points bas ou artificiels.

L'étude que nous avons réalisée est représentative de la situation du terrain à l'instant de notre intervention et des différentes informations qui nous ont été transmises. Nous ne pouvons pas nous prononcer avec précision sur la présence d'eau sur une périodicité plus longue. Cette condition peut entrer dans les prérequis de conception du projet et devra faire l'objet d'une étude spécifique.

## 5 - CONCLUSION

Nous observons au vu des résultats des sondages la présence d'argile et des graves dans la zone étudiée allant de 0.40 m/TN à 1.20 m/TN.

La synthèse des résistances du sol mesurées au droit du sondage (SPD 1) est :

- Très élevée dans la zone allant de 0.40 m/TN à 1.20 m/TN ;
- Élevée dans la zone allant de 1.20 m/TN à 2.76 m/TN.

Au vu des résultats des sondages, des fondations superficielles avec un minimum de 1.20 m/TN pourront être envisagées en première approche suivant les caractéristiques du projet. Le type de fondation, la profondeur d'assise des fondations ainsi que les contraintes admissibles par le sol devront être définies dans le cadre d'une mission géotechnique de type G2 AVP ou G2 PRO (selon la norme NF P 94-500). Cette mission nécessitera la réalisation de sondages et essais complémentaires.

Contrôlé par :

José LOLO

Responsable Service Géotechnique

## ANNEXES



Madame Bandu

## Rapport de reconnaissance de sol

Adresse du chantier : 50 rue Paul berjonneau

Code postal : 85580

Ville : Saint Michel en l'herm

Date d'intervention : 02/08/2024

Client : Madame Bandu

Référence du chantier : D-20240601234

Type de mission : G1 PGC

Date de rédaction : 19/08/2024

Réalisé par : Jaures FANAGUED

Date de vérification : 19/08/2024

Vérifié par : BA Amadou



## Sommaire

<b>1. Documents et informations</b>	<b>3</b>
1.1. Documents fournis	3
<b>2. Synthèse des sondages réalisés</b>	<b>4</b>
<b>3. Récapitulatif des sondages</b>	<b>5</b>



## 1. Documents et informations

### 1.1. Documents fournis

Documents	Fournis	Par
Plan de situation		
Plan de projet		
Plan de projet actualisé		
Plan de récolelement		
Profil en long		
Plan d'exécution		
Schéma d'implantation		
DICT		
Arrêté de circulation		
Autorisation d'accès		



## 2. Synthèse des sondages réalisés

Sondage	Type de sondage	Cond. d'arrêt	Prof. atteinte
SPD1	Grizzly	Volontaire	2.76 m



### 3. Récapitulatif des sondages

Sondage	Type	Prof. (m)	Nature	Description
SPD1	Mécanique	0.4	Terre végétale	
		1.2	Argile	graves



## Essai au pénétromètre dynamique à énergie constante

### Reconnaissance de sol

NF P 94-115 EN ISO 22476-2

## Informations du projet

Site : BANDU

Date : 19/08/2024

### Informations du sondage

Type : Grizzly

Ref. mat :

Nom : SPD1

Date : 02/08/2024

Heure : 18:46

Société : Sol Solution

Opérateur : GOBIN

Resp. :

Section : 20 cm<sup>2</sup>

Masse : 63.5 kg

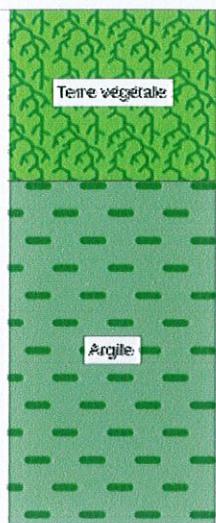
Inclinaison :

Lat. : 46.350610 N

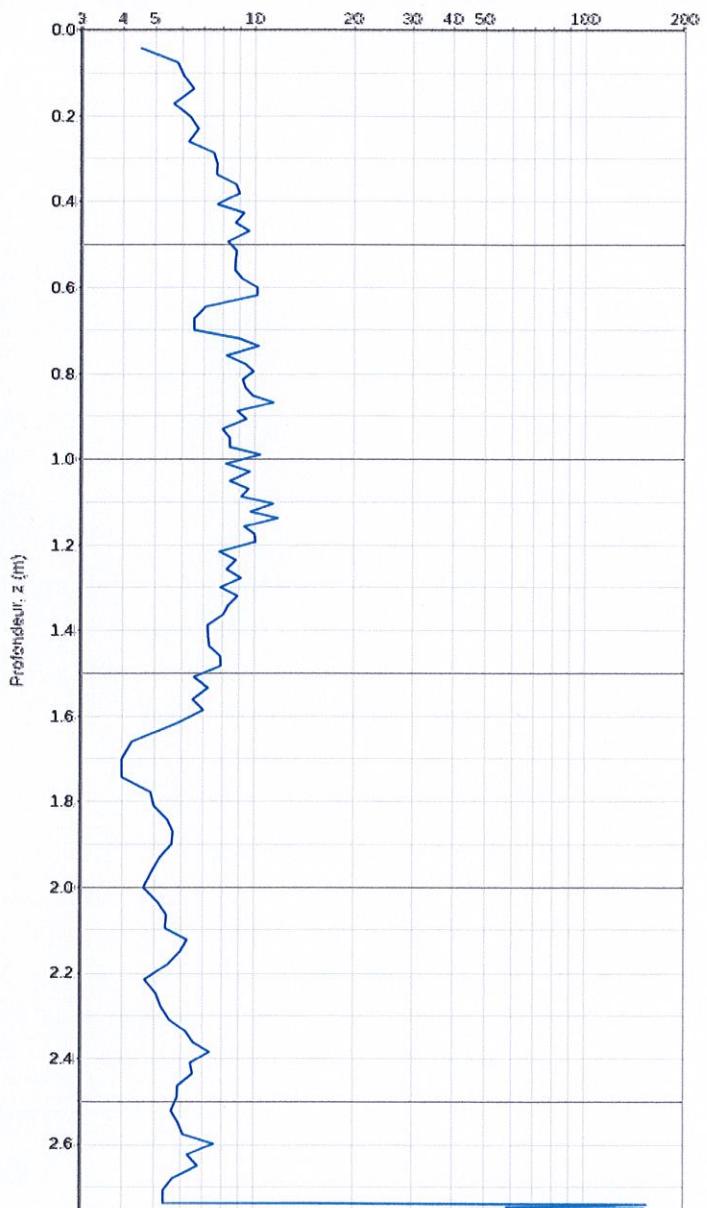
Long. : -1.258592 E

Altitude : 2.6 m

Coupe géologique



Résistance de pointe, qpt (MPa)



### Informations profil géologique

Machine :

Outil :

Prof. totale :

Nappe : Non trouvée

### Commentaires

CARACTÉRISATION DES SOLS EN LABORATOIRE



**ARGILOSITÉ : ESSAI AU BLEU DE MÉTHYLÈNE (NF P 94-068)**

*Mesure de la capacité d'adsorption d'un sol.*



Phénomène de retrait.



Vues microscopiques des particules sensibles à l'eau.



Essai de laboratoire.

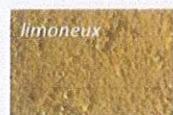
CARACTÉRISATION DES SOLS EN LABORATOIRE



**ARGILOSITÉ : ESSAI AU BLEU DE MÉTHYLÈNE (NF P 94-068)**

*Classification des sols à partir de la VBS :*

VBS	Nature	Sensibilité au retrait gonflement
< 0,2	Sableux	Faible
< 2,5	Limoneux	Faible
2,5 à 6	Limono-argileux	Moyenne
6 à 8	Argileux	Forte
> 8	Très argileux	Très forte



## TYPES DE FONDATIONS



### DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES

#### Générales

- Terrasser par temps sec
- Couler le béton immédiatement après l'ouverture des fouilles ou curer juste avant si humide pour éviter les risques de tassement
- Purger tout matériau douteux ( ex : poche argile)

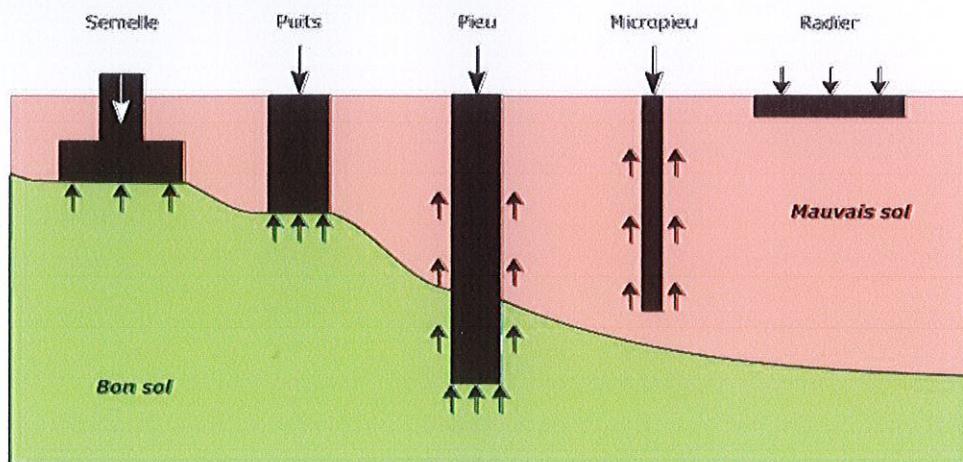
#### En présence de sols sensibles à l'eau

- Réaliser un drainage périphérique
- Chaînage verticaux et transversaux soignés
- Eviter la présence d'arbre à proximité de la maison
- Soin particulier sur les réseaux (éviter les fuites futures)
- Réalisation d'un trottoir périphérique étanche
- Dallage sur vide sanitaire
- Fondation à un niveau hors sécheresse

## TYPES DE FONDATIONS



### DIFFÉRENTS TYPES DE FONDATIONS



## DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES

Conformément à la législation, ce rapport fournit uniquement les prescriptions à mettre en œuvre dans le cadre de la prise en compte des phénomènes de mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols dans les projets de construction d'habitation.

Le sol du terrain non bâti constructible est concerné par une exposition au retrait-gonflement des argiles. Les variations de teneur en eau au niveau de ces sols provoquent des phénomènes de gonflement et de retrait, qui sont préjudiciables aux bâtiments qui y sont fondés superficiellement, avec un encastrement insuffisant, notamment lorsqu'ils sont légers.

Les bâtiments implantés dans une pente avec des sous-sols enterrés en partie arrière, et à niveau en façade, sont particulièrement exposés.

Les causes des variations de teneur en eau peuvent être diverses :

- naturelles lorsque l'on en trouve dans la zone de variation du profil hydrique, ou en cas de sécheresse prolongée,
- artificielles : fuites de canalisation, modification du régime de circulation des eaux superficielles, plantation d'arbres, etc.

Le constructeur de l'ouvrage est tenu de consolider les fondations afin de limiter les déformations. Pour cela :

- Les fondations sont en béton armé, coulé pleine fouille pour éviter l'infiltration des eaux pluviales dans les remblais de comblement. En cas de pluie, les foulées seront noyées ; il faudra alors veiller à évacuer rapidement l'eau et curer les matériaux saturés.
- Les fondations sont suffisamment profondes pour s'affranchir de la zone superficielle où le sol est sensible à l'évaporation, soit à minima 1,2 m (sauf présence d'un sol dur non argileux avant d'atteindre ces profondeurs).
- Les fondations sont encreées de manière homogène, sans dissymétrie sur tout le pourtour du bâtiment, ceci vaut notamment pour les terrains en pente ou pour les bâtiments à sous-sol partiel.
- Les fondations sont coulées en continue et châssée.
- Les constructions mitoyennes et fondées différemment ou exerçant des charges variables sur le sous-sol, sont désolidarisées l'une de l'autre par la mise en place d'un joint de rupture d'une largeur suffisante sur toute la hauteur du bâtiment, y compris au niveau des fondations.

Le constructeur de l'ouvrage est tenu de rigidifier la structure du bâtiment en maçonnerie ou en béton afin qu'elle résiste aux distorsions générées par les mouvements de terrain. La mise en œuvre de châssages horizontaux (haut et bas) et verticaux (poteaux d'angle), ainsi que la pose de linteaux au-dessus des ouvertures permet de répondre à cette exigence.

Le constructeur de l'ouvrage est tenu de s'assurer du bon drainage des eaux pluviales et sanitaires :

- Les habitations n'ayant pas accès au réseau collectif d'assainissement réalisent un épandage en aval de la construction afin qu'aucune variation hygrométrique n'affecte le sol.

- Les apports d'eau provenant des terrains environnents telles que les eaux de ruissellement superficiel sont détournés aussi loin que possible de l'habitation en mettant en œuvre un réseau de drainage. Un dispositif étanche venant ceinturer la construction permet de répondre à cette exigence.
- Les eaux de gouttières sont éloignées des pieds de façade, avec un exutoire en aval de la construction.
- Les réservoirs de collecte des eaux pluviales pour l'arrosage sont équipés d'un système empêchant le déversement des eaux de trop plein dans le sol proche de la construction.
- Le risque de rupture des canalisations enterrées drainant les eaux pluviales et les eaux usées est minimisé. L'utilisation de matériaux flexibles, avec joints adaptés permet de répondre à cette exigence.

Le constructeur de l'ouvrage est tenu de s'assurer que les matériaux de construction choisis présentent des performances de résistance durables dans le temps, afin d'éviter une détérioration prémature de l'ouvrage :

- La résistance du béton présente une caractéristique minimale à la compression à 28 jours de 25 MPa.
- Les aciers utilisés pour constituer les armatures de béton sont à haute adhérence et disposent d'un allongement garanti sous charge maximale d'au moins 5%
- Les éléments de maçonnerie peuvent être pleins ou creux.

Le constructeur de l'ouvrage est tenu de limiter les échanges thermiques en cas de source de chaleur en sous-sol (chaudière notamment). Les échanges thermiques à travers les parois sont limités pour éviter d'aggraver la dessiccation du terrain en périphérie. L'isolation des parois concernées permet de répondre à l'exigence de limitation des échanges thermiques.

Le constructeur est tenu d'adapter le bâtiment aux contraintes de son environnement :

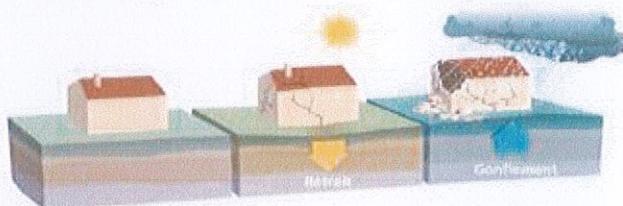
- Eloigner le bâti du champ d'action de la végétation. Il est recommandé une distance égale à une fois la hauteur de l'arbre adulte et égale à 1,5 fois la hauteur d'une haie.
- Abattre les arbres gênants le plus en amont possible des travaux de construction.
- A défaut (végétation chez un tiers notamment), de mettre en place un écran anti-racines. La profondeur de cet écran sera adaptée à la profondeur possible du réseau racinaire, avec une profondeur minimale de 2 m.
- De traiter le niveau bas en plancher porté par les fondations, sur vide sanitaire.

Le maître d'ouvrage et/ou le maître d'œuvre du projet veilleront au respect des prescriptions de ce rapport, ainsi qu'au bon enchainement des missions géotechniques décrites dans la norme NF P 94-500 de Novembre 2013. Une mission avant-projet de type G2 AVP devra être réalisée une fois le projet défini, afin de déterminer les caractéristiques géomécaniques des sols du site ainsi que les modes de fondation à mettre en œuvre.

Le présent rapport ne peut s'y substituer ni servir de garantie assurantielle à tout projet de construction.

Pourquoi les sols gonflent et se rétractent ?

Les sols argileux présentent la particularité de voir leur consistance se modifier en fonction de leur teneur en eau. Ces changements de consistance peuvent s'accompagner de variations de volume plus ou moins conséquentes. Les sols gonflent lorsque la teneur en eau augmente. Les sols se rétractent en période de sécheresse. Les sols peuvent être comparés à des éponges.

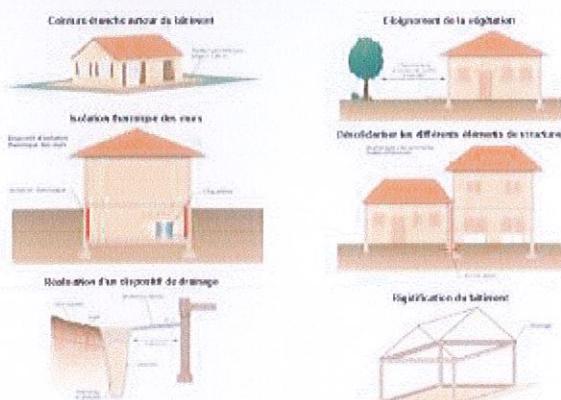


Quels désordres potentiels sur mon habitation ?

Les désordres les plus couramment rencontrés consistent en des fissurations souvent obliques suivant les discontinuités des éléments de maçonnerie. Ces fissurations passent quasi-systématiquement par les points faibles que constituent les ouvertures (fenêtres, portes, etc....) pouvant aller jusqu'à empêcher leurs ouverture/fermeture.



Illustrations de quelques prescriptions à mettre en œuvre afin de prévenir les désordres



Les conclusions du présent rapport ne sont valables que sous réserve des conditions générales des missions géotechniques de l'Union Syndicale Géotechnique fournies en annexe 1 (norme NF P94-500 de novembre 2013).

**MISSIONS G1 / G2**

**NORME NF P 94-500 de NOVEMBRE 2013**

**CLASSIFICATION DES MISSIONS D'INGÉNIERIE GEOTECHNIQUE**

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique. Chaque mission s'appuie sur des données géotechniques adaptées issues d'investigations géotechniques appropriées.

**ÉTAPE 1 : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PRÉALABLE (G1)**

Cette mission exclut toute approche des quantités, détails et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques qui entre dans le cadre de la mission d'étude géotechnique de conception (étape 2). Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire. Elle comprend deux phases :

*Phase Étude de Site (ES)*

Elle est réalisée en amont d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour une première identification des risques géotechniques d'un site.

- Faire une enquête documentaire sur le cadre géotechnique du site et l'existence d'avoisins avec visite du site et des alentours.
- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant pour le site étudié un modèle géologique préliminaire, les principales caractéristiques géotechniques et une première identification des risques géotechniques majeurs.

*Phase Principes Généraux de Construction (PGC)*

Elle est réalisée au stade d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour réduire les conséquences des risques géotechniques majeurs identifiés. Elle s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées.

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport de synthèse des données géotechniques à ce stade d'étude (première approche de la ZIG, horizons porteurs potentiels, ainsi que certains principes généraux de construction envisageables (notamment fondations, terrassements, ouvrages enterrés, améliorations de sols).

**ÉTAPE 2 : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DE CONCEPTION (G2)**

Cette mission permet l'élaboration du projet des ouvrages géotechniques et réduit les conséquences des risques géotechniques importants identifiés. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend trois phases :

*Phase Avant-projet (AVP)*

Elle est réalisée au stade de l'avant-projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées.

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant les hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'avant-projet, les principes de construction envisageables (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions générales vis-à-vis des nappes et des avoisinants), une ébauche dimensionnelle par type d'ouvrage géotechnique et la pertinence d'application de la méthode observationnelle pour une meilleure maîtrise des risques géotechniques.

*Phase Projet (PRO)*

Elle est réalisée au stade du projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées suffisamment représentatives pour le site.

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un dossier de synthèse des hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade du projet (valeurs caractéristiques des paramètres géotechniques en particulier), des notes techniques donnant les choix constructifs des ouvrages géotechniques (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions vis-à-vis des nappes et des avoisinants), des notes de calcul de dimensionnement, un avis sur les valeurs seuils et une approche des quantités.

*Phase DCE / ACT*

Elle est réalisée pour finaliser le Dossier de Consultation des Entreprises et assister le maître d'ouvrage pour l'établissement des Contrats de Travaux avec le ou les entrepreneurs retenus pour les ouvrages géotechniques.

- Établir ou participer à la rédaction des documents techniques nécessaires et suffisants à la consultation des entreprises pour leurs études de réalisation des ouvrages géotechniques (dossier de la phase Projet avec plans, notices techniques, cahier des charges particulières, cadre de bordereau des prix et d'estimation, planning prévisionnel).
- Assister éventuellement le maître d'ouvrage pour la sélection des entreprises, analyser les offres techniques, participer à la finalisation des pièces techniques des contrats de travaux.

**MISSIONS G3/G4/G5**

**NORME NF P 94-500 de NOVEMBRE 2013**

**CLASSIFICATION DES MISSIONS D'INGENIERIE GEOTECHNIQUE (suite)**

**ÉTAPE 3 : ÉTUDES GEOTECHNIQUES DE RÉALISATION (G3 et G 4, distinctes et simultanées)**

**ÉTUDE ET SUIVI GEOTECHNIQUES D'EXÉCUTION (G3)**

Cette mission permet de réduire les risques géotechniques résiduels par la mise en œuvre à temps de mesures correctives d'adaptation ou d'optimisation. Elle est confiée à l'entrepreneur sauf disposition contractuelle contraire, sur la base de la phase G2. DCE/ACT.

Elle comprend deux phases interactives :

*Phase Étude*

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier dans le détail les ouvrages géotechniques : notamment établissement d'une note d'hypothèses géotechniques sur la base des données fournies par le contrat de travaux ainsi que des résultats des éventuelles investigations complémentaires, définition et dimensionnement (calculs justificatifs) des ouvrages géotechniques, méthodes et conditions d'exécution (phasages généraux, suivis, auscultations et contrôles à prévoir, valeurs seuils, dispositions constructives complémentaires éventuelles).
- Élaborer le dossier géotechnique d'exécution des ouvrages géotechniques provisoires et définitifs : plans d'exécution, de phasage et de suivi.

*Phase Suivi*

- Suivre en continu les auscultations et l'exécution des ouvrages géotechniques, appliquer si nécessaire des dispositions constructives prédéfinies en phase Étude.
- Vérifier les données géotechniques par relevés lors des travaux et par un programme d'investigations géotechniques complémentaire si nécessaire (le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats).
- Établir la prestation géotechnique du dossier des ouvrages exécutés (DOE) et fournir les documents nécessaires à l'établissement du dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO)

**SUPERVISION GEOTECHNIQUE D'EXÉCUTION (G4)**

Cette mission permet de vérifier la conformité des hypothèses géotechniques prises en compte dans la mission d'étude et suivi géotechniques d'exécution. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend deux phases interactives :

*Phase Supervision de l'étude d'exécution*

- Donner un avis sur la pertinence des hypothèses géotechniques de l'étude géotechnique d'exécution, des dimensionnements et méthodes d'exécution, des adaptations ou optimisations des ouvrages géotechniques proposées par l'entrepreneur, du plan de contrôle, du programme d'auscultation et des valeurs seuils.

*Phase Supervision du suivi d'exécution*

- Par interventions ponctuelles sur le chantier, donner un avis sur la pertinence du contexte géotechnique tel qu'observé par l'entrepreneur (G3), du comportement tel qu'observé par l'entrepreneur de l'ouvrage et des avoisinants concernés (G3), de l'adaptation ou de l'optimisation de l'ouvrage géotechnique proposée par l'entrepreneur (G3).
- donner un avis sur la prestation géotechnique du DOE et sur les documents fournis pour le DIUO.

**DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE (G5)**

Pendant le déroulement d'un projet ou au cours de la vie d'un ouvrage, il peut être nécessaire de procéder, de façon strictement limitative, à l'étude d'un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques, dans le cadre d'une mission ponctuelle. Ce diagnostic géotechnique précise l'influence de cet ou ces éléments géotechniques sur les risques géotechniques identifiés ainsi que leurs conséquences possibles pour le projet ou l'ouvrage existant.

- Définir, après enquête documentaire, un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques (par exemple soutènement, causes géotechniques d'un désordre) dans le cadre de ce diagnostic, mais sans aucune implication dans la globalité du projet ou dans l'étude de l'état général de l'ouvrage existant.
- Si ce diagnostic conduit à modifier une partie du projet ou à réaliser des travaux sur l'ouvrage existant, des études géotechniques de conception et/ou d'exécution ainsi qu'un suivi et une supervision géotechniques seront réalisés ultérieurement, conformément à l'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étape 2 et/ou 3).

Indice de classement : P 94-500

# norme française

## ENCHAÎNEMENT DES MISSIONS D'INGÉNIERIE GEOTECHNIQUE

Enchaînement des missions G1 à G6	Phases de la maîtrise d'œuvre	Mission d'ingénierie géotechnique (Gn) et Phase de la mission	Objectifs à atteindre pour les ouvrages géotechniques	Niveau de management des risques géotechniques attendu	Prestations d'investigations géotechniques à réaliser	
Etape 1 : Étude géotechnique préalable (G1)		Etude géotechnique préalable (G1) Phase Étude de Site (ES)	Spécificités géotechniques du site	Première identification des risques présentés par le site	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique	
	Étude préliminaire, esquissée, APS	Etude géotechnique préalable (G1) Phase Principes Généraux de Construction (PGC)	Première adaptation des futurs ouvrages aux spécificités du site	Première identification des risques pour les futurs ouvrages	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique	
Etape 2 : Étude géotechnique de conception (G2)	APD/AVP	Etude géotechnique de conception (G2) Phase Avant-projet (AVP)	Définition et comparaison des solutions envisageables pour le projet	Mesures préventives pour la réduction des risques identifiés, mesures correctives pour les risques résiduels avec détection au plus tôt de leur survenance	Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)	
	PRO	Etude géotechnique de conception (G2) Phase Projet (PRO)	Conception et justifications du projet		Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)	
	DCE/ACT	Etude géotechnique de conception (G2) Phase DCE / ACT	Consultation sur le projet de base / Choix de l'entreprise et mise au point du contrat de travaux			
Etape 3 : Études géotechniques de réalisation (G3/G4)	A la charge de l'entreprise	A la charge du maître d'ouvrage				
	EXE/VISA	Etude et suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Étude (en interaction avec la phase Suivi)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision de l'étude géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision du suivi)	Etude d'exécution conforme aux exigences du projet, avec maîtrise de la qualité, du délai et du coût	Identification des risques résiduels, mesures correctives, contrôle du management des risques résiduels (réalité des actions, vigilance, mémorisation, capitalisation des retours d'expérience)	Fonction des méthodes de construction et des adaptations proposées si des risques identifiés surviennent
	DET/AOR	Etude et suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Suivi (en interaction avec la phase Étude)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision du suivi géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision de l'étude)	Exécution des travaux en toute sécurité et en conformité avec les attentes du maître d'ouvrage		Fonction du contexte géotechnique observé et du comportement de l'ouvrage et des avoisinants en cours de travaux
À toute étape d'un projet ou sur un ouvrage existant	Diagnostic	Diagnostic géotechnique (G5)	Influence d'un élément géotechnique spécifique sur le projet ou sur l'ouvrage existant	Influence de cet élément géotechnique sur les risques géotechniques identifiés	Fonction de l'élément géotechnique étudié	